



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR
L'INTERDICTION DE STATIONNER ET SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION AU DROIT DES
TRAVAUX DANS LA RUE JEAN JAURES**
Arrêté de Police N° 44/2020 (ST) du 28 mai 2020

Le Maire de la Commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature
à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste lors de la
réalisation de travaux de branchement de gaz au logement sis à
Guesnain, 138 rue Jean Jaurès et exécutés par la société
DELXCROIX TP.

ARRETE

- Article 1** Des travaux de branchement de gaz seront réalisés en trottoir face au N° 138 de la rue Jean Jaurès à compter **du lundi 08 juin 2020 et pour une durée de 30 jours.**
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux la circulation se fera sur une demi-chaussée alternée par la mise en place de feux tricolores selon les besoins du chantier.
- Article 3** La vitesse de circulation sera réduite à 30km/h
- Article 4** Le stationnement sera temporairement supprimé sur l'emprise du chantier.
- Article 5** La société Delcroix TP exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier ainsi que de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 6** La société Delcroix TP domiciliée 106 rue de Hauterive 59199 Bruille St Amand
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,
28 mai 2020

Le Maire,
Maryline Lucas.